Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sommaire

Le canton de Lucerne 2

Communications officielles:
- 9e révision AVS 7
- votations 7
- le billet de Frs 1000.– 7

Nouvelles locales 9

Le Fonds de Solidarité a 20 ans 11

Nouvelles locales 15

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:
- Changement de président 17
- Résultats du mot croisé 18
- Congrès 1978 18
- Don suisse de la Fête nationale 19
- Service des jeunes 20
- Service de lecture 20

L'école fédérale de gymnastique et de sport 21

24.9.1978
Votation fédérale

Création du Canton du Jura

Tout sur le **56e Congrès** qui se tiendra à Einsiedeln, voir page 18

Canton de Lucerne

Biographie
L'auteur, Roger Manzardo, né en 1931 est établi à Lucerne depuis 1945. Responsable de l'état-major des festivités et de l'information du jubilé touchant les «800 ans de la ville de Lucerne», il est spécialiste en publicité et en relations publiques, et exerce en outre une activité de journaliste qui s'est concrétisée par 14 ans au «Vaterland» en temps que rédacteur et actuellement il occupe la fonction de rédacteur en chef de la publication spécialisée «Aero-Revue» et de chef de presse de l'aéro-club suisse.

Médaille commémorative

Cette année sera fêté un important anniversaire, soit la fondation de la ville de Lucerne. D'après un document daté du 18 avril 1178, l'abbé du cloître de Murbach en Alsace, Konrad von Eschenbach, investit, avec l'assentiment des bénédictins du cloître de Lucerne, son frère Probst Ulrich von Eschenbach à la dignité de prieur. C'est à cette époque, soit il y a 800 ans que les 2 frères portant le titre de barons d'Eschenbach de Lucerne imposèrent à la ville un tribunal communal et octroyèrent le droit à tenir un marché, ainsi qu'une mesure de volume valant quelque 35 litres actuels. Pour la surveillance et l'administration de ces institutions, deux postes de fonctionnaires furent créés: un de maire pour la tâche de juge de la ville et un d'«Ammann» pour le contrôle du marché.
L'endroit choisit, à l'embouchure de la Reuss au bord du lac des quatre cantons, a, grâce à sa situation géographique dominante et stratégique, joué un rôle politique important dans l'histoire du développement de la Suisse centrale et également sur le plan confédéral.
Au début du 15e siècle Lucerne accéda au rang de ville impériale libre dont le territoire correspond dans ses grandes lignes à la surface du canton que l'on connaît aujourd'hui. Ses frontières actuelles lui ont d'ailleurs été fixées par l'acte de médiation de 1803.

«Le Lucernois type n'existe pas»
Le devenir et la croissance du canton de Lucerne sont liés de manière étroite aux agissements et rayonnement du chef-lieu. Aujourd'hui, comme par le passé, la ville est le centre dominant du canton, voire des régions avoisinantes. Malgré cette situation bien établie, il ne s'est pas modelé un genre propre à la population de Lucerne. L'écrivain Josef Vital Kopp, décédé en 1966, également professeur et théologien, caractérise cette particularité de la manière suivante: «Le peuple lucernois ressemble dans une certaine mesure à une Agora telle qu'on la connaissait dans la Grèce antique, au sein de laquelle se sont superposés divers mouvements spirituels et culturels. Le Lucernois parle 5 dialects et n'acquiert sa personnalité que lorsqu'il se tait... Même une oreille exercée ne pourra, sans un doute, distinguer les nuances du langage de l'Argovie du sud avec celui parlé aux frontières opposées du canton. Les intonations de l'Entlebuch se rapprochent plus de celles utilisées dans l'Emmental que de celles de l'arrière pays voisin. Quand aux habitants de Weggis et de Vitznau, ils parlent le dialecte de Küssnacht, alors que ceux de